



CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE
DE MARCHANDISES
N° E M 11 05 00130

Nous, Préfet de la région Ile de France certifions

a) que Madame CHEBOUROU épouse MOULAI-HADJ Fatima

né(e) à VILLEPARISIS (Seine-et-Marne) 24 mars 1981e

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2005 ; session : janvier) organisé pour
l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

MARCHANDISES

conformément aux dispositions de Décret n°99-752 du 30 août 1999

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

- transport par route de : MARCHANDISES
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à PARIS, le 10 janvier 2005

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
L'inspecteur Régional des transports
Chef du Groupe des transports routiers


Guy GRAFEUILLE